

**ANNEXE 3. ADAPTATIONS OU REPONSES APPORTEES AUX AVIS/RECLAMATIONS SUR LE PROJET DE PROGRAMME
DU CONTRAT DE RENOVATION URBAINE 6 « AUTOUR DE SIMONIS »**

En général

Sujets	Remarques émises	Motivations	Modifications
Approche d'ensemble			
Adhérence au projet	Considérant que la majorité des participants à l'enquête publique expriment leur soutien à ce projet de rénovation ambitieux.	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
Transition durable	Considérant que deux habitants soulèvent la cohérence du projet de programme pour accompagner une transition vers des quartiers durables.	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
Attractivité du territoire et ville de proximité	Considérant qu'un habitant met en avant la priorité de créer une ville de proximité et de valoriser l'attractivité du territoire.	<i>Ces priorités font parties des stratégies prioritaires du CRU. Chacun des projets des axes climatiques, des zones de rencontre et des actions de cohésion sociétale concourent à ces objectifs.</i>	<i>Nihil</i>
Faisabilité	Considérant qu'un habitant félicite l'ambition du projet, mais exprime des craintes quant à sa faisabilité et quant à la volonté politique de faire aboutir l'ensemble des projets.	<i>Les délais d'exécution et de mise en œuvre des projets sont encadrés par la réglementation sur les CRU. La question de la faisabilité des projets CRU dans les délais légaux a été analysée dans le chapitre 3 du RIE afin de prévenir tout risque de non mise en œuvre. Une attention particulière sera apportée au suivi des projets, financés par le CRU qui ont été identifiés par le RIE comme ayant un risque plus élevé dans leur mise en œuvre.</i>	<i>Nihil</i>
Propreté	Considérant qu'un habitant souhaite plus de propreté dans ces quartiers.	<i>Les recommandations pour les appels à projets intercommunaux et communaux (p.153 du programme) reprennent le cercle des valeurs (p.152), auxquels la propreté est intégrée. Le thème de la propreté est repris comme une des thématiques directrices dans les fiches A.3.A ,</i>	<i>Ajouter la mention aux enjeux et objectifs de l'Appel à projets (A.3): - se baser sur le cercle des valeurs évolutif de la participation et les thématiques directrices décrits dans les sous-fiches .</i>

		<i>A.3.B et A.3.C., sous le titre "Accroître l'attractivité métropolitaine et renforcer les identités locales"</i>	
Equilibre social	Considérant que deux habitants demandent de porter une attention à la gentrification du territoire, mais aussi de trouver un équilibre entre toutes les couches sociales et les nationalités de ses habitants.	<p><i>Selon l'article 37 de l'Ordonnance de Revitalisation urbaine, les CRU peuvent créer des « opérations immobilières ayant pour objet de créer ... le logement <u>assimilé au logement social ou conventionné</u> ».</i></p> <p><i>Selon l'article 14 §1^{er} de l'AGRBC CRU, le CRU peut financer exclusivement du « logement assimilé au social ou (du) logement conventionné ». L'AGRBC CRU (art 14 §2) précise que les logements peuvent prendre la forme de « logement de transit », d'« habitat solidaire » et d'« habitat intergénérationnel ».</i></p> <p><i>La législation sur les CRU (article 14 de l'AGRBC CRU) prévoit ceci précisément, pour éviter la gentrification et l'arrivée de nouvelles populations dont le revenu est supérieur à la moyenne du quartier.</i></p>	<i>Nihil</i>
Actions de cohésion sociétales	Considérant qu'un habitant demande plus d'ambitions pour la cohésion sociétale.	<p><i>Le diagnostic et les Stratégies du présent CRU qui fixent le cadre des valeurs et priorités des appels à projets de cohésion sociétale (A3) sont issus d'un processus participatif et de l'analyse territoriale. L'ambition et la qualité de ces projets sera déterminée par les participants à ces appels à projets eux-mêmes.</i></p>	<i>Nihil</i>
Gestion	Considérant qu'un habitant suggère de s'assurer du maintien et de la gestion des lieux créés à travers le Contrat de rénovation urbaine.	<i>L'art. 11 et 12 de l'AGRBC CRU prévoit que l'élaboration d'un plan de gestion conditionne le financement des biens et espaces publics créés dans le cadre d'un CRU.</i>	<i>Nihil</i>
Permis Environnement	Considérant que Bruxelles Environnement rappelle que les installations classées, au sens de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis	<i>Cette remarque concerne la phase d'exécution de chacune des installations classée au sein des projets approuvés.</i>	<i>Nihil</i>

	d'environnement, font automatiquement l'objet d'un rapport d'incidences (pour les installations de classe 1B) ou d'une étude d'incidences « allégée » (pour les installations de classe 1A) qu'elles soient ou non comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'aménagement du sol ayant fait l'objet d'un RIE.		
Avis BE	Considérant que Bruxelles Environnement précise que l'avis donné dans le cadre de l'enquête publique ne préjuge en rien des avis qui seront émis dans le cadre des futures demandes de permis dans le périmètre du CRU6.	<i>Cette remarque concerne la phase d'exécution du projet.</i>	<i>Nihil</i>
Circularité des projets	Considérant que Bruxelles Environnement estime que tous les projets du CRU 6 doivent être exemplaire au point de vue de la circularité des matériaux, ce qui nécessite de pouvoir compter sur des espaces de stockage, des espaces réservés aux filières de réemploi (des matériaux de construction et autres), dans le périmètre et à proximité.	<i>Cette priorité est explicitée dans la stratégie 2.1. Une attention particulière sera donc portée à cet aspect dans la rédaction des CSC des différentes opérations.</i>	<i>Un rappel dans la partie 1 du programme sur les recommandations transversales liées aux stratégies élaborées dans le Cahier – Diagnostic et Stratégies.</i>
Coordination entre les CRU et CQD	Considérant qu'une association demande la meilleure coordination possible entre les CQD Etangs noirs et Jacquet, ainsi que les plans de mobilité existants (Good Move, PCM, BYPAD, étude STRATEC pour les connexions cyclables à Koekelberg).	<i>La coordination entre les CQD et CRU est assurée à travers le portage des opérations CRU en lien avec le CQD par les communes, ainsi que par la mise en place d'un comité de pilotage composé des deux communes dans les opérations communes aux CQD et CRU. Tout plan ou programme régional doit respecter les autres plans régionaux, comme le plan Good Move.</i>	<i>Ajouter une mention dans les recommandations des opérations des axes 1, 2 et 3 et de l'opération Z3.2: -respecter les recommandations des plans PCM, BYPAD Pour les opérations A2.1, A2.2C ajouter la mention dans les recommandations : - respecter les recommandations de l'étude STRATEC.</i>
A propos des aspects de communication et de gouvernance			
Vulgarisation	Considérant qu'un habitant soulève le manque de vulgarisation du projet de programme pour le rendre accessible à tout un chacun.	<i>Un effort de vulgarisation a été fait à travers une clé de lecture, des documents simplifiés lors des processus participatifs, la présentation lors de l'assemblée générale. Perspective continuera à</i>	<i>Nihil</i>

		<i>accorder une attention particulière pour rendre les documents accessibles au plus grand nombre.</i>	
Participation numérique	Considérant qu'un habitant met en avant la nécessité de porter une attention particulière à la communication aux publics sans accès internet.	<i>Perspective partage cette préoccupation de toucher le plus grand public avec ses projets et a veillé à diversifier sa communication tout au long du processus. Les circonstances liées à la crise sanitaire ne lui ont néanmoins pas toujours permis de communiquer en présentiel.</i>	<i>Nihil</i>
Participation acteurs de la politique cyclable	Considérant qu'une association de cyclistes demande la création d'une plateforme ou d'une procédure destinée à recueillir les avis des différents acteurs de la politique cyclable sur les projets CRU.	<i>Toutes les opérations liées au réseau cyclable recommandent de collaborer avec les acteurs concernés par l'opération et/ou les habitants et comités de quartier. Lors de l'exécution du projet, identifier les acteurs de cette plateforme (DRU) et transmettre un SPOC de cette plateforme aux porteurs des opérations concernées (Axes 1 à 3).</i>	
A propos des axes climatiques			
Végétalisation	Considérant que onze habitants suggèrent de créer plus de vert sur les axes climatiques, que ce soit d'encourager la plantation d'arbres, d'augmenter la biodiversité et la qualité de l'air, diminuer l'effet de serre, faciliter l'intégration paysagère des nouveaux espaces verts dans le parc Elisabeth, de créer des zones de rencontre ou silencieuses, que ce soit pour créer et maintenir du vert autour de la ligne de chemin de fer avec les dynamiques sociales existantes à cet endroit ou que ce soit de rééquilibrer les espaces entre la nature et les différents modes de transport.	<i>La stratégie 2.1 qui vise à « mettre en œuvre une ville climatique » et l'introduction au programme précisent le rôle des axes climatiques pour la végétalisation, la perméabilité, le bruit, la qualité de l'air, les îlots de fraîcheur, la gestion de l'eau et les dynamiques sociales autant que pour la mobilité douce.</i>	<i>Ajouter une mention liés à ces ambitions dans les recommandations des opérations d'espace public et dans leur fiches RIE (Axe 1 à 3).</i>
Densification vs. espace public/ouvert	Considérant que deux habitants estiment que le réaménagement de l'espace public est une priorité par rapport à la densification du quartier. Un de ces habitants souligne le potentiel de ces	<i>Conformément à l'art. 13 de l'AGCRU 2016, les opérations de création ou de réhabilitation d'espaces publics ou d'infrastructures de maillage urbain sont une priorité pour le CRU 6 « Autour de Simonis ». Plus de la moitié des opérations CRU, Mixtes et</i>	<i>Nihil</i>

	espaces pour créer des interactions et de la cohésion sociétale.	<p><i>Associés (14/26) visent le réaménagement de l'espace public.</i></p> <p><i>Selon l'art. 14 de l'AGCRU 2016 les opérations immobilières réparent le tissu urbain autour du pôle multimodal régional Simonis en créant en priorité des équipements répondant aux enjeux régionaux. Le CRU 6 vise à créer au total près de 14 logements au-dessus des équipements susmentionnés (voir fiches de projet Z1.2, Z2.1, Z2.2).</i></p> <p><i>Réduire l'emprise au sol est également un enjeu pour l'opération Z3.2.</i></p> <p><i>La densification en terme de nouveaux habitants causée par ce programme est négligeable.</i></p>	
Cyclostrade et jardins collectifs	Considérant que quatre habitants proposent d'organiser la coexistence d'espaces verts publics ou des jardins collectifs initiés par des bruxellois et des composts de quartier avec une infrastructure cyclable, au lieu d'autoroutes cyclables exclusive des autres fonctions (cf. opération A1.1).	<p><i>Les recommandations de l'opération A1.1 prévoient que l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne sur une partie des jardins collectifs existants devra faire l'objet d'un accord avec les jardins collectifs situés le long du chemin de fer. Cette opération vise à mettre en place une coexistence harmonieuse entre les deux projets/dynamiques.</i></p>	<p><i>Expliciter la volonté de faire coexister des jardins collectifs, le compost collectif et les dynamiques sociales le long du CDF avec la piste cyclo-piétonne dans les 'enjeux et objectifs' de l'opération A1.1 et son RIE.</i></p>
Cyclostrade et dynamiques sociales	Considérant qu'un habitant propose que les talus de la L28 permettent un équilibre entre une nature sauvage, une gestion durable et des projets éducatifs, participatifs et ouverts aux habitants. L'appropriation des espaces créés doit servir à générer des nouvelles dynamiques sociales/communautaires.	<p><i>La stratégie 2.1 qui vise à « mettre en œuvre une ville climatique » et l'introduction au programme précisent le rôle des axes climatiques pour la végétalisation, la perméabilité, le bruit, la qualité de l'air, les îlots de fraîcheur, la gestion de l'eau et les dynamiques sociales autant que pour la mobilité douce</i></p>	Nihil
Potagers partagés	Considérant qu'un habitant propose de profiter de ces axes climatiques pour créer des potagers partagés.	<p><i>Les appels à projets de cohésion sociale peuvent stimuler de telles dynamiques en fonction des visions développés dans les opérations A2.1 et A3.1. Elles peuvent également aider à inscrire des habitants ou usagers des quartiers dans les dynamiques des potagers partagés existants.</i></p>	Nihil

Compost de quartier	<p>Considérant qu'un habitant propose que le compost du quartier soit intégré dans le développement d'une 'ville verte' et climatique, puisqu'il stimule l'échange et la rencontre entre différents milieux sociaux et culturels et contribue à la sensibilisation du respect de l'environnement.</p>	<p><i>Que les composts de quartier sont un exemple des équipements qui contribuent à la transition écologique dont est question dans le chapitre « mettre en œuvre la ville climatique » dans les stratégies du CRU 6 « Autour de Simonis ».</i></p>	<p><i>Les composts de quartier vont être cités dans les exemples des équipements qui contribuent à la transition écologique dans le chapitre « mettre en œuvre la ville climatique » dans les stratégies du CRU 6 « Autour de Simonis » et dans les exemples des actions de cohésion sociale au niveau communal (fiche A.3 A et B), dans la paragraphe « mettre en oeuvre la ville climatique».</i></p>
Gestion de l'eau	<p>Considérant qu'un habitant est d'avis que les projets d'espaces publics ne mettent pas assez l'accent sur la gestion de l'eau, surtout autour de Belgica et dans le bas de Jette , tandis que deux autres habitants suggèrent de renforcer l'infiltration des eaux sur l'espace public en perméabilisant celui-ci.</p>	<p><i>La stratégie 2.1 « mettre en œuvre la ville climatique » intègre des intentions pour mettre en œuvre un 'bassin versant solidaire'. Cette stratégie se traduira dans tous les projets du CRU 6 « Autour de Simonis ».</i> <i>La gestion intégrée de l'eau pluviale sur l'espace public est néanmoins conditionnée par les contraintes d'usage de ces espaces, les possibilités techniques, les éléments structurels existants, etc.</i></p>	<p><i>Un rappel dans la partie 1 du programme sur les recommandations transversales liées aux stratégies élaborées dans le Cahier – Diagnostic et Stratégies.</i></p>
Intégration du Parc Elisabeth dans axe climatique	<p>Considérant que deux habitants souhaitent intégrer le parc Elisabeth dans la réflexion sur les axes climatiques, au niveau de son accessibilité, de sa biodiversité et de la diversité ainsi que l'intégration du mobilier ludique du parc, en ce qui concerne l'extension du parc Elisabeth sur le rond-point de Simonis, jusqu'à la station Ribaucourt.</p>	<p><i>L'accessibilité et la continuité du parc Elisabeth avec la C28 et le boulevard Léopold II fait partie de la vision sur le boulevard Léopold II - A3.1.</i> <i>Le parc Elisabeth ne fait pas partie du périmètre du CRU 6, vu qu'il se trouve hors de la zone de revitalisation urbaine. Certaines parties de ce parc sont directement adjacentes à la zone de revitalisation urbaine et pourront bénéficier des subsides CRU, avec accord du Gouvernement.</i> <i>Légalement, le parc ne pourra donc pas profiter d'une réflexion ou des investissements sur son entièreté. Bien que ce parc puisse faire l'objet des améliorations précitées, il n'a pas été identifié</i></p>	<p><i>Ajouter la mention dans les résultats attendus de l'opération A3.1: - L'inscription dans le réseau de mobilité douce du parc Elisabeth.</i></p>

		<p>comme une priorité par rapport aux autres enjeux identifiés dans le périmètre du CRU 6.</p> <p>Ce parc est par ailleurs classé, ce qui limite les actions qui auraient pu y être menées.</p>	
Sécurisation	<p>Considérant qu'un habitant reconnaît que les axes climatiques constituent une belle initiative pour des axes verts et de rencontre, mais souhaite plus de surveillance pour se sentir en sécurité.</p>	<p>La sécurisation des parcours des modes actifs est mentionné dans la stratégie 2.2 « améliorer le maillage urbain pour les modes actifs » via l'aménagement de parcours alternatifs pour les déplacements dans les quartiers.</p>	<p>Ajouter des exemples d'aménagements sécurisants dans la stratégie 2.2 et en faire un rappel dans la partie 1 du programme sur les recommandations transversales liées aux stratégies élaborées dans le Cahier – Diagnostic et Stratégies.</p> <p>Ajouter des actions sur le sentiment de sécurité dans les exemples des actions de cohésion sociale au niveau intercommunal (fiche A.3 C), dans la paragraphe "Améliorer le maillage urbain pour les modes actifs "</p> <p>Elaborer les recommandations dans le RIE qui pourraient encourager un impact positif sur le sentiment de sécurité pour les opérations de maillage actif.</p>
Matériaux	<p>Considérant qu'un habitant propose l'utilisation de matériaux durables et recyclables pour l'aménagement des axes climatiques.</p>	<p>La stratégie 2.1 « mettre en œuvre une ville climatique » mentionne la conception des bâtiments à l'épreuve de l'avenir en termes de matériaux et de techniques.</p>	<p>Ajouter une mention dans ces stratégies pour appliquer ces principes sur l'aménagement des espaces publics et en faire le résumé dans le chapitre 1 du programme.</p>
Matériaux	<p>Considérant qu'un habitant suggère d'éviter le recours à des matériaux glissants en temps de gel.</p>	<p>Idem</p>	<p>Idem</p>
Eclairage	<p>Considérant qu'un habitant souhaite un éclairage qualitatif des rues.</p>	<p>La lisibilité, la sécurisation et l'hospitalité du réseau des modes actifs figure dans la stratégie 2.2 « améliorer le maillage urbain ».</p>	<p>Ajouter une mention spécifique à l'éclairage dans les parcours alternatifs pour les déplacements dans les quartiers.</p>

Bruit	Considérant qu'un habitant demande une réduction du bruit grâce aux projets du CRU 6 'autour de Simonis'.	<i>La stratégie 2.1 « mettre en œuvre une ville climatique » fait apparaître: - accroître les zones de confort acoustiques.</i>	<i>En faire un rappel dans la partie 1 du programme sur les recommandations transversales liées aux stratégies élaborées dans le Cahier – Diagnostic et Stratégies.</i>
Accessibilité et Inclusion	Considérant qu'un habitant souhaite une meilleure prise en compte de l'égalité des genres dans l'accessibilité à l'espace public et l'ouverture du parc Jacquet à toute heure.	<i>La stratégie 2.2 « améliorer le maillage urbain traite d'un réseau hospitalier et sécurisé pour les modes actifs. La vision pour le chemin vert des écoliers (A2.1) devra étudier cet aspect en lien avec l'opération 3.3 « Réaménagement du Parc Victoria du CQD Jacquet » lors de la phase d'exécution. L'ouverture du parc Jacquet est une ambition de l'opération 3.3 du CQD Jacquet.</i>	<i>Ajouter une mention dans cette stratégie et dans son résumé dans le chapitre 1 du programme sur l'égalité de genres à encourager dans le maillage des modes actifs. Ajouter l'opération 3.3 du CQD Jacquet dans les projets et actions liées de l'opération 2.1.</i>
A propos de la mobilité			
Modes actifs	Considérant que sept habitants mettent en avant qu'il faut laisser plus de place aux modes actifs, dont deux demandent l'aménagement de pistes cyclables séparées. Deux autres habitants demandent de réduire la place à la voiture en faveur des espaces verts.	<i>Le CRU 6 « Autour de Simonis » explicite la séparation des flux dans l'opération A1.1 au long de la L28 et dans l'opération A3.2 Travaux des voiries latérales du boulevard Léopold II. La vision de l'opération A2.1 sert à étudier les flux des cyclistes dans ce réseau alternatif pour les déplacements dans les quartiers. La stratégie 2.1 qui vise à « mettre en œuvre une ville climatique » et l'introduction au programme précisent le rôle des axes climatiques pour la végétalisation, la perméabilité, le bruit, la qualité de l'air, les îlots de fraîcheur, la gestion de l'eau et les dynamiques sociales autant que pour la mobilité douce</i>	<i>Nihil</i>
Transports publics	Considérant qu'un habitant met en avant qu'il faut laisser plus de place aux transports publics.	<i>La réflexion sur la place des transports publics sera étudiée dans les opérations A1.6 et A3.1 où les enjeux de mobilité sont transversaux avec d'autres enjeux de revitalisation urbaine.</i>	<i>Nihil</i>

Transit Tunnels	Considérant que deux habitants suggèrent de concentrer tout le trafic de transit dans les tunnels et de rendre le boulevard Léopold II aux modes actifs et aux transports publics.	<i>Le programme du CRU 6 « autour de Simonis » doit être conforme aux autres plans régionaux, dont le plan de mobilité Good Move qui classifie le boulevard Léopold II en voirie Auto Plus. La transformation des voiries latérales est étudiée et mise en œuvre à travers les opérations A3.1 et A3.2.</i>	<i>Nihil</i>
Connexion Gare de Nord	Considérant qu'un habitant demande une meilleure connexion par train avec la gare du nord.	<i>Hors champ opérationnel réglementaire des CRU</i>	<i>Nihil</i>
Etude de mobilité globale	Considérant qu'une association, la Commission de concertation et un habitant demandent une approche sur la mobilité globale dans le cadre de la 'maille apaisée' au lieu d'études de mobilité fragmentées, ainsi qu'une réflexion approfondie sur la mobilité scolaire, la sécurisation de l'ICR 11 et l'apaisement de la circulation cycliste en conformité avec les recommandations de Goodmove. Cette étude serait faite de préférence avant tout nouvel aménagement.	<i>Le CRU 6 « autour de Simonis », prévoit une étude de mobilité dans les conditions de réussite des opérations A1.1, A1.6a et A3.1, et dans la description de projet de l'opération A2.1. Le CRU6 respecte les objectifs de Good Move qui guideront les objectifs des études de mobilité du CRU. La commune de Koekelberg a introduit une demande à Bruxelles Mobilité pour faire une étude de mobilité globale à travers un Contrat local de mobilité sur la maille comprise entre la chaussée de Gand, le boulevard Léopold II, l'avenue du Karreveld, l'avenue Emile Bossart, l'avenue du Panthéon et l'avenue de la Liberté.</i>	<i>Ajouter dans les « conditions de réussite » une mention sur la bonne coordination entre les études de mobilité, si le dossier de Contrat local de mobilité n'est pas retenu.</i>
Jubilé comme piste cyclable	Considérant qu'un habitant demande de transformer un côté du boulevard du Jubilé en voie cyclable.	<i>La cyclabilité du boulevard du Jubilé pourrait être améliorée, mais elle est classifiée en voirie cycloconfort dans le plan Good Move, alors que les axes Léopold II et la C28 sont classifiées en Vélo PLUS. Leur situation est en décalage avec le statut projeté dans le plan Good Move. Ils doivent donc être réaménagés en priorité. La priorité accordée au chemin vert des écoliers s'explique par la transversalité des enjeux</i>	<i>Nihil</i>

		<i>climatiques et de mobilité de cet axe ainsi que par le nombre d'équipements publics qui la longent.</i>	
Priorité aux voitures	Considérant qu'un habitant estime que les déplacements par voiture sont mis à mal à travers les aménagements projetés et considère que cette approche n'est pas durable.	<i>Les études de mobilité s'assureront de respecter les ambitions régionales pour la circulation des voitures, sachant que le principe STOP et les priorités élaborées avec un processus participatif dans le cadre du CRU 6 privilégient la circulation fluide pour les modes actifs.</i>	<i>Nihil</i>
Stationnement	Considérant que la Commission de concertation propose de viser une diminution d'au moins 20% du nombre d'emplacements de stationnements pour répondre aux objectifs de la Région (mobilité douce, environnement, accessibilité).	<i>Le diagnostic reprend ces ambitions dans la partie 2.4. Le programme du CRU 6 « autour de Simonis » doit être conforme aux autres plans régionaux. Parking.brussels doit être consulté afin de mettre en œuvre cette stratégie.</i>	<i>Nihil</i>
Stationnement vélos	Considérant que deux habitants demandent que le CRU développe des stationnements vélos de courte et de longue durée qui répondent aux besoins des habitants et des usagers du quartier, en ce compris du stationnement sécurisé.	<i>La stratégie 2.2 'améliorer le maillage urbain pour les modes actifs' reprend partiellement cet objectif.</i>	<i>Préciser la stratégie 2.2 'améliorer le maillage urbain pour les modes actifs' avec des espaces vélos sécurisés de longue et de courte durée. Faire un rappel de cet enjeu dans la partie 1 du programme sur les recommandations transversales pour les opérations d'espaces publics liées aux stratégies élaborées dans le Cahier – Diagnostic et Stratégies</i>
A propos des zones de rencontre			
Equipements jeunes	Considérant qu'un habitant exprime le besoin de plus d'infrastructures sportives et culturelles pour les jeunes, notamment vu l'augmentation des problèmes liés aux drogues dans le quartier.	<i>Les opérations Z2.4, Z3.3 et Z4.1 créent des équipements sportifs ou culturelles destinées aux jeunes des quartiers. Les actions des cohésion sociétales peuvent participer à la lutte contre les problèmes liés aux drogues dans le quartier en lien avec des constats sur le vécu de ses habitants.</i>	<i>Nihil</i>

Equipements néerlandophones	Considérant que deux habitants sont d'avis que les quartiers ont besoin de plus de services et d'infrastructures néerlandophones, l'un d'eux insiste sur les besoins en matière de services administratifs, de santé et de transports publics.	<i>Les équipements créés dans le cadre d'un CRU s'adressent indistinctement aux deux communautés linguistiques.</i>	<i>Nihil</i>
Densification par rapport à la nature	Considérant qu'un habitant estime qu'il convient de privilégier les projets de biodiversité, de parcs pour enfants et adultes par rapport aux projets immobiliers.	<i>Conformément à l'art. 13 de l'AGCRU 2016, les opérations de création ou de réhabilitation d'espaces publics ou d'infrastructures de maillage urbain sont une priorité pour le CRU 6 « Autour de Simonis ». Plus de la moitié des opérations CRU, Mixtes et Associés (14/26) visent le réaménagement de l'espace public. Selon l'art. 14 de l'AGCRU 2016 les opérations immobilières réparent le tissu urbain autour du pôle multimodal régional Simonis en créant en priorité des équipements d'enjeu régional (? idem supra) aux enjeux régionaux. Le CRU 6 vise à créer au total près de 14 logements au-dessus des équipements susmentionnés (voir fiches de projet Z1.2, Z2.1, Z2.2).</i>	<i>Nihil</i>
Priorités	Considérant qu'un habitant voit un intérêt limité dans les zones de rencontre, vu leur utilisation limitée à l'été.	<i>Les zones de rencontre regroupent les opérations immobilières : des équipements publics et des logements. Leur utilisation n'est donc pas limitée en fonction des saisons.</i>	<i>Nihil</i>
Aspect écologique	Considérant qu'un habitant demande de porter une attention particulière à l'aspect écologique de ces opérations.	<i>La stratégie 2.1 « mettre en œuvre une ville climatique » mentionne la conception des bâtiments à l'épreuve de l'avenir en termes de matériaux et de techniques.</i>	<i>Nihil</i>
A propos des actions de cohésion sociale et de vie collective			
Appréciation	Considérant qu'un habitant apprécie les propositions en matière d'actions de cohésion sociale et de vie collective.	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>

Appréciation	Considérant que deux habitants estiment que les actions proposées sont insuffisante, voire absentes.	<i>Le montant qui peut être affecté aux actions de cohésion sociale est déterminé par l’ordonnance de la revitalisation urbaine. Le CRU6 « Autour de Simonis » mobilise le montant maximum pour ces actions. Leur ambition et objectifs restent assez ouverts et seront donc à l’image des ambitions et objectifs des habitants et associations actifs dans le périmètre.</i>	<i>Nihil</i>
Projet d’action	Considérant qu’un artiste du quartier souhaite développer des actions créatives avec les habitants.	<i>Cette remarque concerne la phase d’exécution des appels à projets intercommunaux et communaux.</i>	<i>Nihil</i>
Sensibilisation	Considérant qu’un habitant estime opportun de sensibiliser les automobilistes et les cyclistes au respect de la sécurité routière.	<i>Cette remarque concerne la phase d’exécution des appels à projets intercommunaux et communaux.</i>	<i>Nihil</i>
A propos du Rapport sur les Incidences Environnementales ou le Résumé Non Technique			
Pigeons	Considérant qu’un habitant estime que chaque espace public devrait être aménagé afin de faire face aux nuisances causées par les pigeons.	<i>Cette remarque concerne la phase d’exécution des appels à projets intercommunaux et communaux.</i>	<i>Nihil</i>
Habitat naturel pour les animaux	Considérant qu’un habitant souhaite que le RIE mette plus en avant la nature et la biodiversité, ainsi que la protection des animaux comme les chats errant. Il suggère également de créer des zones pour l’habitat naturel de certains animaux.	<i>Le RIE analyse l’impact sur la biodiversité et sur l’ensemble de ses composantes de chacune des opérations menée dans le cadre des Contrat de rénovation urbaine.</i>	<i>Nihil</i>
Analyse contextuelle	Considérant que Bruxelles Environnement estime que le RIE ne pousse pas très loin l’analyse contextuelle en matière de préservation des sols, de proportion des surfaces à désimperméabiliser pour renforcer les services écosystémiques des sols, de l’eau et de la nature. Bruxelles Environnement suggère également de s’orienter vers des propositions plus radicales en matière de mobilité et de stationnement pour réduire les nuisances sonores, les pollutions, et trouver les surfaces nécessaires à ces enjeux	<i>Le CRU est un programme « opérationnel » mais ni un outil de « planification » ni un plan « environnemental ». Le RIE du CRU a pour vocation d’analyser les incidences environnementales des opérations des CRU et n’a donc pas pour vocation de réaliser d’analyses globales. Néanmoins, ces remarques seront prises en compte dans l’exécution des opérations du programme par l’utilisation d’outils Be Sustainable (Memnto, Quickscan et Compass) .</i>	<i>Etoffer la stratégie 2.1 « mettre en œuvre la ville climatique » avec des ambitions sur la qualité des sols. Faire un rappel de cet enjeu dans la partie 1 du programme sur les recommandations transversales pour les opérations d’espaces publics liées aux stratégies élaborées dans le Cahier – Diagnostic et Stratégies. Cette partie devrait nourrir les clauses générales des CSC de ces projets.</i>

	environnementaux ou leur intégration aux projets de bâtiments.	<p><i>Vu l'impact sur l'environnement généralement positif au stade de projet de programme, nous proposons d'étoffer la stratégie 2.1. sur les points évoqués par BE pour garantir leur développement au cours de l'exécution.</i></p> <p><i>Les ambitions en termes de désimperméabilisation, de renforcer les services de l'eau et la nature, les stratégies transversales dans le chapitre du diagnostic fixent les ambitions en fonction des plans régionaux de la nature ou de la mobilité.</i></p>	
Recommandations	Considérant que Bruxelles Environnement est d'avis que les recommandations du RIE pourraient être étoffées en matière de gestion de ressources pour contribuer à réduire les émissions directes ET indirectes de gaz à effet de serre.	<p><i>Le RIE évalue l'impact sur la gestion des ressources pour la plupart des opérations de manière neutre, puisqu'il estime que c'est une donnée difficile à mesurer au stade du programme. C'est une attention qui devra être reporté à l'étape de l'exécution du projet.</i></p>	<i>Nihil</i>
Indicateurs de suivi	Considérant que Bruxelles Environnement se montre sceptique quant à l'utilité des indicateurs de suivi d'impacts environnementaux proposés dans le projet de programme.	<p><i>Les indicateurs veulent être quantifiables et en lien avec les priorités des stratégies du CRU 6 'Autour de Simonis'.</i></p>	<p><i>Réévaluer les indicateurs utiles et adapter en concertation avec Bruxelles Environnement, perspective.brussels et la Direction de rénovation urbaine.</i></p>

Par projet

Sujets	Remarques émises	Motivations	Modifications
a/ Axe 1- L28 + zones 1-2 Belgica – Simonis			
A1.1 Route cyclable L28	Considérant que deux habitants trouvent que ce projet améliorerait considérablement leur qualité de vie, la cohésion sociale et leurs déplacements.	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu'un habitant et une association estiment qu'il ne faut pas fragmenter la mise en œuvre de la route cyclable L28 et que son exécution dans son entièreté est prioritaire. L'association demande spécifiquement un aménagement cohérent entre les différentes parties de la cyclostrade.	<i>Cette opération est financée et mise en œuvre par Beliris, comme une opération associée au présent programme. Les remarques émises seront transmises au pilote de cette opération pour la bonne mise en œuvre de ce projet. Les recommandations et conditions de réussite de l'opération A1.1 mettent par ailleurs en avant l'interdépendance et la coordination nécessaire entre les études et la mise en œuvre des différents tronçons de cette opération.</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant que trois habitants proposent d'organiser la coexistence d'espaces verts publics ou initiés par des bruxellois, de jardins collectifs et de composts de quartier avec une infrastructure cyclable, au lieu d'autoroutes cyclables exclusives des autres fonctions. Cette infrastructure pourrait permettre de rééquilibrer les espaces entre la nature et les modes de transports et de renforcer les espaces naturels, sauvages et cultivés le long du chemin de fer.	<i>Les enjeux liés à la stratégie 2.1 'mettre en œuvre une ville climatique' sont indiqués au début de la fiche A1.1. Ils impliquent que cet axe doit jouer un rôle pour la végétalisation, la perméabilité, le bruit, la qualité de l'air, les îlots de fraîcheur, la gestion de l'eau et les dynamiques sociales autant que pour la mobilité douce. La coexistence avec les jardins collectifs est dès lors recherchée. Les acteurs du jardin collectif sont cités dans les partenaires et les conditions de réussite.</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant que trois habitants craignent que le développement de la piste cyclable ne porte préjudice aux jardins, privés ou collectifs et composts à l'Est du chemin de fer entre Simonis et la salle de sports Victoria. Deux de ces habitants suggèrent de développer la piste	<i>Cette remarque porte sur l'exécution du programme. Le programme du CRU se base sur l'étude SWECO qui a étudié le meilleur tracé pour la piste cyclo piétonne en 2017. Cette étude cherche à créer un tracé hors</i>	<i>Adapter la description des tronçons p. 37 du programme afin de permettre une alternative si celle-ci résulte de l'étude en cours.</i>

	<p>cyclable le long de la rue de l’armistice, le square Vandesinde et la rue de Ganshoren. L’un de ces habitants suggère de développer la piste cyclable sur des rues existantes afin de maintenir les jardins et la biodiversité existants.</p>	<p><i>voirie, le plus direct et avec le moins de dénivelé possible.</i> <i>Ceci n’exclut pas une meilleure infrastructure cyclable sur la voirie, mais l’aménagement en voirie ne correspond pas aux objectifs de cette piste cyclopiétonne, surtout si une coexistence entre les différentes dynamiques peut être assurée.</i> <i>vvv est le bureau d’études engagé par Beliris pour étudier ce tronçon. Cette préoccupation leur sera transmise.</i></p>	
	<p>Considérant qu’une alternative de tracé est proposée à travers son aménagement sur l’avenue Jean Dubrucq.</p>	<p><i>Le déploiement de la cyclostrade sur l’avenue Jean Dubrucq, fait en partie doublon avec son aménagement dans le parc L28 et L28a et supposerait de faire un crochet entre l’avenue Belgica et la chaussée de Jette. L’objectif est d’avoir un tracé aussi rectiligne que possible. Cette opération n’exclut pas un aménagement d’une piste cyclable en voirie sur l’avenue Jean Dubrucq, si Bruxelles Mobilité juge que cela prioritaire..</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>
	<p>Considérant qu’un habitant estime que la présence de l’autocariste à l’est du chemin de fer, les locaux de l’asbl Mosaïc, quelques grands arbres, le garagiste, le terrain de compostage et les jardins collectifs constituent un obstacle au passage de la cyclostrade à l’est du chemin de fer entre Simonis et le parc Victoria.</p>	<p><i>Une coexistence avec les fonctions renforçant la biodiversité et les dynamiques sociales le long de la piste cyclopiétonne sera recherchée lors de l’exécution de cette opération.</i> <i>A priori, l’autocariste, l’asbl Mosaïc et le garagiste ne seront pas impactés par cette opération.</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>
	<p>Considérant qu’un habitant demande de porter une attention particulière aux vues créées par la piste cyclo piétonne sur des espaces privés, notamment par la plantation d’une végétation dense à travers les saisons.</p>	<p><i>Le programme intégrera, comme condition de réussite de l’opération A.1.1. la mise en œuvre de mesures de protection des vues de la piste cyclopiétonne vers des espaces privé.</i></p>	<p><i>Ajouter une mention sur la protection des vues vers les espaces privés dans les conditions de réussite de l’opération A1.1.</i></p>
	<p>Considérant qu’une association estime qu’il est primordial de développer une connexion confortable entre cette cyclostrade, les futurs</p>	<p><i>L’opération A1.1 précise dans les recommandations :</i> <i>- coordonner les différents projets dans les zones Belgica, Simonis et Victoria-Gandhi.</i></p>	<p><i>Ajouter une recommandation quant à la cohérence en terme de matérialité et signalisation dans les opérations d’espace</i></p>

	<p>aménagements cyclables du boulevard Léopold II et le parc Elisabeth. Idéalement ces différents axes cyclables seraient aménagés de façon cohérente en termes de disposition, matériaux... ; Cette association estime que cela demande une coordination entre les différents programmes et bureaux d'étude.</p>	<p><i>Cette coordination se fera également à travers les partenaires transversaux à ces opérations : Perspective, Direction de rénovation urbaine, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, les communes, Beliris et les acteurs associatifs de la mobilité douce.</i></p>	<p><i>public des trois axes ou dans le 1^{er} chapitre 'un projet entre figures métropolitaines et quartiers' du programme.</i></p>
<p>A.1.2 Boulevard Belgica</p>	<p>Considérant qu'un habitant estime que l'objectif de créer un lien Nord-Sud entre le parc L28 et la promenade cyclo-piétonne est important, mais que cet objectif devrait être intégré dans une réflexion plus générale sur la sécurisation des différents modes dans l'axe Est-Ouest du boulevard Belgica pour y inclure, au minimum, l'entrée de la station de métro, le début des trois voiries remontant vers Jette (Carton de Wiart, Lechartier et Woeste), la place Werrie. Cet habitant demande d'étoffer le RIE par rapport à ce projet d'intervention locale par rapport à son incidence supra-locale : la sécurisation des modes, les discontinuités des pistes cyclables est-ouest en plus de ceux nord-sud. Il suggère de proposer une vision globale pour ce boulevard.</p>	<p><i>La place Philippe Werrie ne fait pas partie de la zone de revitalisation urbaine mais y est adjacente. Le CRU ne peut donc allouer aucun budget supplémentaire à cette place puisqu'il est un outil opérationnel sur la zone de revitalisation urbaine, mais peut être complété par des ressources des autres instances régionales (BM, STIB) et mettre en place dans sa phase de réalisation, une concertation au sujet des zones adjacentes.</i></p> <p><i>Le périmètre de réflexion de l'opération A1.2 pourrait être étendu vers la place Werrie pour coordonner l'intervention du CRU avec les interventions citées, mais aucun budget CRU supplémentaire ne peut être voué à cette extension.</i></p> <p><i>Le RIE peut mettre en perspective l'intervention CRU par rapport à son incidence supra-locale.</i></p>	<p><i>Ajouter dans les « recommandations » de la fiche projet : - il est recommandé qu'une tranche préalable du marché public des études porte sur une vision globale d'un périmètre étendu à la place Werrie et au boulevard Belgica.</i></p>
	<p>Considérant que cet habitant propose de mettre en perspective l'aménagement proposé avec les aménagements récents de la place Philippe Werrie, de la fin du boulevard Belgica, et les débuts des avenues Carton de Wiart, Lechartier et Woeste, dont il cite les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une station Villo dans le rond-point Werrie dépourvu de piste cyclable ou de zone protégée des voitures ; 	<p><i>Idem</i></p>	<p><i>Idem</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de station de voitures partagées ; • Réaménagement du boulevard Belgica avec création d'une piste cyclable débouchant sur un rond-point Werrie qui en est dépourvu ; • Réaménagement de l'avenue Charles Woeste avec, à nouveau, des pistes cyclables qui débouchent sur un rond-point non sécurisé pour les vélos. • La sécurité des piétons n'y est pas pour autant meilleure : la piste cyclable est une véritable autoroute à vélo dont les utilisateurs ne ralentissent que très rarement aux abords des passages pour piéton et la visibilité du tram par les piétons est compromise par une végétation trop dense. • De plus certains évènements ont ou vont perturber cet équilibre précaire : la création de nouveaux sites scolaires, la création d'une nouvelle ligne de tram provenant de la gare du Nord, ou encore la réduction des fréquences de la ligne 6 provoquant des sorties de métro beaucoup plus denses aux heures de pointes dans un espace déjà restreint. 		
	<p>Considérant qu'un habitant propose d'aménager une piste cyclable sous le pont de Belgica et le long des voies de chemin de fer.</p>	<p><i>La SNCB étudie le potentiel d'intensification de la ligne 28 en dédoublant son infrastructure ferroviaire sur ce tronçon. Le tracé proposé n'est donc pas une alternative valable pour la piste cyclopiétonne, aujourd'hui.</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>

	 <p data-bbox="427 691 707 715">Spoorweg L60 van Brussel naar Asse</p>		
	<p>Considérant que plusieurs habitants mettent en avant la problématique liée au trafic de drogue à l'entrée du parc L28 au niveau du pont de Belgica.</p>	<p><i>La problématique des assuétudes dépasse le champ de compétence réglementaire des CRU (qui est un outil programmatique lié à l'aménagement du territoire).</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>
	<p>Considérant que Bruxelles Environnement souhaite être identifié comme partenaire de cette l'opération A1.2 Boulevard Belgica.</p>	<p><i>Il est en effet intéressant d'ajouter BE comme partenaire dans l'opération A.1.2.</i></p>	<p><i>Ajouter Bruxelles Environnement comme partenaire dans l'opération A1.2.</i></p>
	<p>Considérant que Bruxelles Environnement souhaite augmenter les ambitions de ce projet quant aux questions liées à la gestion de l'eau et aux connexions écologiques.</p>	<p><i>Le RIE propose d'améliorer les connexions écologiques à travers la plantation d'arbres en fosse.</i></p>	<p><i>Ajouter la recommandation de planter en pleine terre quand c'est possible techniquement.</i></p>
<p>A.1.3 Promenade Lys</p>	<p>Considérant que deux habitants se demandent comment les accès aux garages et aux propriétés privés sera garanti à travers le réaménagement de la rue de la Lys.</p>	<p><i>Les enjeux et objectifs de l'opération A1.3 précisent que la desserte riveraine sera assurée.</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>
	<p>Considérant qu'un habitant trouve que cette opération n'est pas prioritaire, vu que la qualité de la promenade le long de la Jean-Baptiste Serkeyn est satisfaisante.</p>	<p><i>Cette opération est financée par Beliris, elle ne mobilise pas de financements CRU et son exécution n'a pas d'impact sur le reste du programme.</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>

		<i>Le diagnostic a par ailleurs indiqué que la rue de la Lys n'était aujourd'hui pas qualifiante.</i>	
	Considérant que deux habitants identifient le risque de la disparition d'une partie des plantations le long du talus par l'aménagement de cette promenade.	<i>La promenade serait majoritairement aménagée sur la rue de la Lys, à l'exception du tronçon derrière les n°76-70 de la rue de la Lys, et à côté du 62 boulevard de Belgica. Les enjeux de cette opération incluent la perméabilisation et l'augmentation de la biodiversité de cet espace public. Par ailleurs, la question de la gestion des talus et des arbres qui s'y situent est une compétence générale des missions d'Infrabel, en lien avec sa mission de sécurisation des voies de chemin de fer, dans le cas présent des voies la L28.</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu'un habitant demande à renforcer la visibilité sur la rue de la Lys et éviter l'aménagement de recoins pour assurer la sécurité de la rue.	<i>La sécurisation des parcours des modes actifs est mentionné dans la stratégie 2.2 'améliorer le maillage urbain pour les modes actifs' : aménager des parcours alternatifs pour les déplacements dans les quartiers. La fiche projet prévoit un réaménagement complet de la rue de la Lys y compris pour les accessoires (éclairage, ...) permettant la sécurisation des lieux.</i>	<i>Ajouter des exemples d'aménagements sécurisants dans la stratégie 2.2 et en faire un rappel dans la partie 1 du programme sur les recommandations transversales liées aux stratégies élaborées dans le Cahier – Diagnostic et Stratégies. Elaborer les recommandations dans le RIE qui pourraient encourager un impact positif sur le sentiment de sécurité pour les opérations de maillage actif. Ajouter dans les « conditions de réussite » : l'aménagement de la rue devra prendre en considération les aspects sécuritaires de cette voirie.</i>
A.1.4 Passerelle vanderperren	Considérant qu'un habitant exprime son soutien à cette opération.	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>

<p>A.1.5 Réaménagement carrefour Pont de Jette</p>	<p>Considérant qu'un habitant considère que cette opération pourrait être améliorée en étendant le périmètre du pont vers la pharmacie de la chaussée de Jette et la rue H. Longtine adjacentes. L'aménagement de cette opération devrait correspondre à un aménagement de zone de rencontre pour correspondre à son statut et renforcer la verdurisation, encourager la rencontre et permettre la perméabilisation du sol.</p>	<p><i>Cette opération est financée et mise en œuvre par Beliris, comme une opération associée au présent programme. Une demande d'extension du périmètre leur sera transmise.</i></p>	<p><i>Ajouter la mention d'aménagement en zone de rencontre dans la description du projet. Clarifiez l'intention de verdurisation dans les enjeux et objectifs de la fiche.</i></p>
<p>A.1.6 Simonis – Esplanade et connexions métro</p>	<p>Considérant qu'un habitant soutient l'objectif de cette opération de programmer l'espace public Simonis pour les piétons et les habitants.</p>	<p><i>Nihil</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>
	<p>Considérant qu'un habitant encourage la réduction du trafic, du bruit et de la pollution autour de Simonis et une meilleure connexion piétonne avec le parc Elisabeth, mais demande que cette réduction ne se répercute pas sur les petites rues autour de Simonis, que ce soit en termes de stationnement ou de trafic. Son attention se porte particulièrement sur la rue Herkoliers où la circulation est particulièrement dense en raison du trafic des écoles qui la longent.</p>	<p><i>Les conditions de réussite de cette opération précisent que cette opération nécessite un nouveau plan de circulation autour de la place de Simonis. Ce plan de circulation sera élaboré sur base d'une étude de mobilité.</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>
	<p>Considérant qu'un habitant suggère que la station Simonis devienne le centre du parc Elisabeth élargi.</p>	<p><i>Le programme du CRU 6 « autour de Simonis » doit être conforme aux autres plans régionaux, dont le plan de mobilité Good Move qui classifie le boulevard Léopold II en voirie Auto Plus. La transformation du boulevard dans le cadre du CRU 6 se concentre donc sur les voiries latérales.</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>
	<p>Considérant qu'une association demande des traversées du boulevard séparées pour les cyclistes.</p>	<p><i>Les conditions de réussite de cette opération précisent que cette opération nécessite un nouveau plan de circulation autour de la place de Simonis. La demande pour des traversées séparées du boulevard pour des cyclistes sera transmise à la</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>

		<i>commune et au maître d'ouvrage de cette opération (Beliris).</i>	
	Considérant qu'un habitant suggère de prévoir un hub de vélo dans le pavillon en face de Simonis. Ce hub pourrait accueillir les fonctions suivantes : entretien et vente vélos, horeca, information et tourisme vélo. Cet habitant se montre intéressé par l'exploitation des volets vente et entretien de vélos à cet endroit.	<i>Cette remarque concerne la phase d'exécution de cette opération. Cette opération est financée et mise en œuvre par Beliris, comme une opération associée au présent programme. La demande pour intégrer un hub vélo dans un des pavillons leur sera transmise. Le programme encourage la requalification du pôle multimodal. Par ailleurs, le CRU 6 prévoit déjà une infrastructure de stationnement et de réparation de vélo à proximité dans la rue de l'Armistice (cfr opération Z2.2).</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant que Bruxelles Environnement souhaite être identifié comme partenaire de cette opération.	<i>Qu'il est en effet intéressant d'associer BE comme partenaire de l'opération A1.6.</i>	<i>Ajouter Bruxelles Environnement comme partenaire dans l'opération A1.6.</i>
	Considérant que Bruxelles Environnement souhaite étoffer les objectifs environnementaux dans la partie A de cette fiche et que le RIE souligne mieux les enjeux environnementaux de cette opération dans son ensemble.	<i>Qu'il apparait en effet judicieux d'étoffer les recommandations environnementales en ce sens pour la fiche A1.6a</i>	<i>Etoffer les recommandations environnementales du RIE pour la fiche A1.6a et dans son ensemble. Reprendre les enjeux environnementaux prioritaires pour l'étude de faisabilité et la requalification de façade en façade des deux esplanades dans le programme du CRU 6.</i>
A.1.7 Couverture de la L28 entre Simonis et chaussée de Jette A.1.8 Couverture entre Belgica et Chaussée de Jette	Considérant que 17 habitants ont exprimé le fait qu'ils estiment prioritaire de couvrir le chemin de fer entre Simonis et Belgica (opérations A1.7 et A1.8) avec une longue voie verte.	<i>Pour l'ensemble des deux couvertures, nous estimons qu'un budget d'environ 35 millions serait nécessaire, sans prendre en considération les dédommagements et acquisitions auprès d'Infrabel et de la SNCB. Le budget total pour cette opération dépasse donc largement les 22 millions disponibles dans un CRU pour l'ensemble des opérations et actions dudit périmètre du CRU. Cette opération dépasse donc largement le cadre programmatique et budgétaire d'un CRU.</i>	<i>Nihil</i>

		<p><i>Par ailleurs, Le CRU doit être réalisée dans les délais définis par l'ordonnance de la revitalisation, à savoir 7 ans et demi pour finir les travaux. Or, pour un projet d'une telle ampleur et avec l'expérience des autres projets impliquant les acteurs de la SNCB et Infrabel, les délais sont beaucoup plus longs. D'autant qu'Infrabel fait des études actuellement sur l'intensification de la L28.</i></p> <p><i>Qu'en outre, au niveau environnemental, cette opération impliquerait un volume bétonné important. Le sable devenant une ressource rare et l'impact du secteur du ciment en tant que source de gaz à effet de serre, cette opération est difficilement défendable au niveau d'une gestion consciencieuse des ressources .</i></p>	
	<p>Considérant que 11 habitants estiment que le développement de cette connexion est très importante pour le quartier et trouve que les éléments d'analyse du RIE, relatifs à la mobilité, la biodiversité et l'infiltration des eaux peuvent être réfutés.</p> <p>Ces habitants demandent de revoir le RIE quant à la question de l'effet de l'infiltration de l'eau de la couverture comme positive et non négative par rapport à la situation existante, si une épaisse couche de terre était placée sur la canopée</p>	<p><i>Revoir le RIE quant à la question de l'infiltration de l'eau comme neutre, vu que les conditions d'aménagement de la couverture pour une meilleure infiltration d'eau ne peuvent pas être garanties au niveau du programme.</i></p>	<p><i>Revoir le RIE quant à la question de l'infiltration de l'eau comme neutre, vu que les conditions d'aménagement de la couverture pour une meilleure infiltration d'eau ne peuvent pas être garanties au niveau du programme.</i></p>
	<p>Considérant que ces habitants estiment que la couverture pourrait avoir un effet positif sur la biodiversité, parce que les arbres des remblais sont abattus tous les trois ans par Infrabel afin qu'ils ne tombent pas sur les voies, alors que les arbres plantés sur la couverture pourraient se développer sans être perturbés pendant des décennies.</p>	<p><i>Revoir le RIE quant à la question de la biodiversité comme positif/neutre, vu que l'entretien actuel des arbres de remblai ne garantit pas son développement idéal, mais qu'une plantation sur dalle contraint également le développement de certaines espèces d'arbres(→ plantation en bac, vu que des plantations en pleine terre sur la dalle n'est techniquement pas possible).</i></p>	<p><i>Revoir le RIE quant à la question de la biodiversité comme positif/neutre, vu que l'entretien actuel des arbres de remblai ne garantit pas son développement idéal, mais qu'une plantation sur dalle contraint également le développement de certaines espèces d'arbres(→ plantation en bac, vu</i></p>

			<i>que des plantations en pleine terre sur la dalle n'est techniquement pas possible).</i>
	Considérant que ces mêmes habitants proposent d'indiquer dans le RIE que le stationnement et les livraisons ne seront pas compromis par la proposition de couverture de la dalle et que la rue Serkeyn et la rue de l'Armistice resteront accessibles comme elles le sont aujourd'hui et sans supprimer du stationnement. Selon eux, les meilleures solutions de mobilité doivent être trouvées en collaboration avec le voisinage.	<i>Nihil</i>	<i>Revoir le RIE quant à la question de mobilité comme neutre. Une dalle permettrait en effet de déplacer la C28 sur la dalle et maintenir le stationnement et la mobilité telle qu'elle, même si cette situation n'est pas forcément souhaitable en vue de garantir une meilleure accessibilité du parc sur la dalle et un meilleur accord entre les façades et le futur parc.</i>
b / Axe 2 – Chemin vert des écoliers + Zone 3 Gandhi- Victoria			
A2.1 Maillage vert pour la mobilité active: vision global et création d'une plateforme d'acteurs	Considérant qu'un habitant souhaite l'ouverture du parc Victoria à toute heure et adapter les jeux dans celui-ci à tout âge.	<i>La vision pour le chemin vert des écoliers (A2.1) devra étudier cet aspect en lien avec l'opération 3.3 Réaménagement du Parc Victoria du CQD Jacquet lors de la phase d'exécution. L'ouverture du parc Jacquet est une ambition de l'opération 3.3 du CQD Jacquet, mais reste une compétence communale et est une question de gestion postérieure à la mise en œuvre du CRU.</i>	<i>Nihil</i>
A.2.2 Maillage Vert Koekelberg et Molenbeek historique	Considérant qu'un habitant suggère de profiter de cette opération pour mieux intégrer les terrains de sports du Sippelberg dans la ville et de réduire les bandes de stationnement autour pour créer plus d'espace pour les piétons autour de la zone de sports du Sippelberg. Il suggère également une meilleure intégration paysagère de la zone sportive dans le paysage urbain.	<i>Les conditions de réussite de cette opération prévoient la création des conditions nécessaires pour la mutualisation des infrastructures sportives du site de l'athénée avec les habitants et ainsi leur intégration dans la ville. Le Masterplan de la commune de Molenbeek-Saint-Jean pour le site sportif de Sippelberg devra tenir compte de la meilleure intégration du site sportif avec la rue Mahatma Gandhi.</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu'une association demande le réaménagement complet du carrefour Gandhi-Normandie-Armistice, avec une étude sur la	<i>Cette remarque concerne l'exécution du programme du CRU 6 « Autour de Simonis ».</i>	<i>Nihil</i>

	mise en sens unique de la rue de Normandie pour améliorer la sécurité routière et la cyclabilité.	<i>L'étude de mobilité prévue dans la description de programme de l'opération 2.1 permettra d'étudier la proposition de cette association.</i>	
c/ Axe 3 – Boulevard Léopold II + Zone 4 Centre historique			
A3.1 Boulevard climatique: vision global	Considérant qu'un habitant soutient l'idée de réduire le nombre de bandes entre Simonis et le canal, de limiter ce tronçon au trafic local, de transformer l'espace ouvert en espace public et de transformer le carrefour Simonis en simple rond-point et de réduire les places de stationnement de moitié.	<i>Cette remarque concerne la phase d'exécution de cette opération. Les éléments de cette réflexion pourront être repris dans l'élaboration de la vision globale sur le boulevard Léopold II. Sachant que le CRU 6 « Autour de Simonis » doit respecter les plans et programmes régionaux validés, dont le plan Good Move qui classifie le boulevard Léopold II en Auto Plus. L'intervention du CRU 6 se concentrera surtout sur les contre-allées du boulevard.</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu'un autre habitant propose de reporter le trafic de transit sur les tunnels ou les rues Jubilé et Piers et de couper le trafic entre Simonis et Ribaucourt pour en faire un 'Central Park Simonis', qui ne permette que le trafic local, que cette zone puisse être dès constituer une attractivité régionale et touristique avec des répercussions positives sur le commerce et permette une diminution de la pollution.	<i>Idem Le CRU est un programme opérationnel lié à l'aménagement du territoire et n'a pas pour vocation de définir des modalités globales de gestion de la mobilité au sein de la région.</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu'un habitant souligne le rôle exemplaire que le réaménagement du boulevard Léopold II pourrait avoir pour l'attractivité métropolitaine, l'aménagement d'espaces verts et de mobilité douce.	<i>Le volet « rénover les grands espaces publics emblématiques » au début de la fiche de ce projet inscrit celui-ci dans la stratégie 2.3 « accroître l'attractivité métropolitaine et renforcer les identités locales » du Cru 6 « Autour de Simonis ».</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu'une association demande une infrastructure cycliste séparée et correctement dimensionnée avec une bonne connexion de ce réseau avec le parc Elisabeth et ses larges	<i>Les constats de cette opération en reprennent également l'enjeu qui est de prévoir une piste cyclable séparée.</i>	<i>Ajouter la mention de prévoir une piste cycliste séparée avec une bonne connexion vers le parc Elisabeth dans les enjeux et objectifs de cette opération.</i>

	'sentiers latéraux' à la hauteur de Simonis (et ses rondpoints) par une simplification du trafic automobile sur ce carrefour.		
A3.2 Boulevard Leopold II: Reconversion des voiries latérales pour faire de la place pour les modes actifs et pour la rencontre	Considérant qu'une association demande le réaménagement de l'espace situé de façade à façade du boulevard pour réduire drastiquement la place dédiée à la voiture en surface.	<i>La vision globale prévue dans la fiche-projet définira l'ampleur de la place dédiée à la voiture en surface.</i>	<i>Nihil</i>
Remarques, observations et réclamations sur l'ensemble des projets d'équipements et de logements sociaux pour les 4 zones de rencontre			
Z 1.1 Rénovation lourde et transformation de logements sociaux	Considérant qu'un habitant suggère de tenir en compte des problèmes de civisme liés aux logements sociaux.	<i>Cette opération est une opération « associée » au CRU via des moyens Beliris et de la compétence régionale « Logements ». Le CRU est un programme opérationnel lié à l'aménagement du territoire et n'a pas pour vocation de solutionner des problématiques en lien avec d'autres compétences régionales (sécurité, logements).</i>	<i>Ajout dans les « conditions de réussite » de la fiche projet : un travail en amont avec les occupants des logements sociaux devra être fait afin de garantir la pérennité des aménagements réalisés.</i>
Z.1.2 Rénovation- équipement ISP et logements Dubrucq	Considérant que Bruxelles Environnement demande d'impliquer les gestionnaires du parc L28 dans la réflexion sur la création d'un passage public vers celui-ci. Considérant que Bruxelles Environnement demande de prendre en compte la transition économique vers plus de circularité et l'éducation vers un bilan carbone 0 dans les formations organisées au rez de chaussée de cet équipement.	<i>Qu'il apparait intéressant d'ajouter BE comme partenaire dans l'opération Z1.2</i> <i>Qu'il apparait intéressant d'ajouter la mention de circularité et de l'éducation au 0 carbone dans les points liés à la formation dans les résultats attendus de la fiche de projet.</i>	<i>Ajouter Bruxelles Environnement comme partenaire dans l'opération Z1.2.</i> <i>Ajouter la mention de circularité et de l'éducation au 0 carbone dans les points liés à la formation dans les résultats attendus de la fiche de projet.</i>
Z.2.2	Considérant qu'un habitant et une association mettent en avant qu'il faut créer un parking	<i>La mention 'mettre en œuvre un parking vélo à l'échelle d'une station régionale intermodale implique</i>	<i>Nihil</i>

Nouveau immeuble mixte – rue de l’armistice	vélo sécurisé qui répond aux besoins des futurs habitants de l’immeuble et à celui des habitants des quartiers. L’association précise qu’il faut dépasser les minimas actuels (voir l’opération A1.6 Simonis).	<i>le calcul des besoins en fonction des besoins estimés à l’échelle du quartier.</i>	
	Considérant qu’un habitant exprime son intérêt à gérer une infrastructure cycliste autour de la station Simonis.	<i>Cette remarque concerne la phase de mise en œuvre et de gestion de l’infrastructure cycliste créé.</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu’un habitant considère que cette opération pourrait permettre un rôle pour les associations qui occupent temporairement l’ancien bâtiment de CBO, situé chaussée de Jette.	<i>Cette remarque concerne la phase d’élaboration de cette opération. Le programme ne l’exclut pas, pour autant que les activités ont un lien avec les mobilités actives.</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu’une association salue cette opération et demande de développer également un stationnement cycliste de courte durée (arceaux) auprès des pôles générateurs de besoins en termes d’emplacements, comme par exemple le commerce local.	<i>Cette remarque concerne la politique de stationnement vélo en général et sera transmise à Bruxelles Mobilité.</i>	<i>Nihil</i>
Z2.5 Reconversion Garage Herkoliers	Considérant qu’un habitant ne souhaite pas l’expropriation du garage, parce qu’il s’agit selon lui d’un espace utile, extrêmement fréquenté.	<i>Cette opération est à initier. Elle n’a donc pas de budget, ni de porteur à ce stade. Par ailleurs, la fiche projet « à initier » est relativement ouverte et prévoit notamment « la mise en place d’un rez commercial ou d’un équipement » ce qui peut répondre à l’interrogation quant à l’utilité du lieu. Son statut de réserve se justifie de montrer l’intérêt public de ce site, si l’activité est abandonnée ou si son propriétaire souhaite développer le site avec un programme mixte.</i>	<i>Nihil</i>
Z3.2 Neep-Stepman: Masterplan sur l’ensemble du	Considérant qu’un habitant et Bruxelles Environnement demandent de se concentrer sur les questions de désimpermeabilisation, de création d’îlot de fraîcheur, de maillage bleu et	<i>L’ambition régionale reprise dans la fiche et le RIE indique de ‘rationaliser l’emprise au sol dans les enjeux et objectifs de la fiche et de perméabiliser l’îlot dans les conditions de réussite de cette même fiche.</i>	<i>Nihil</i>

site, y compris un concept d'occupation transitoire	vert et de création de plus de biodiversité pour cet îlot.		
Z.3.3 Centre sportif et espace polyvalent, rue de Ganshoren	Considérant que Bruxelles Environnement considère que le programme sportif devrait être co-construit avec la société civile et résulter de l'occupation temporaire du 31, rue Stepman-Neep (voir l'action A.2).	<p><i>Cette opération est une opération associée et son financement est contraint par les règles relatives aux subsides Beliris. Le bureau d'études doit par conséquent être désigné avant la fin de 2022, ce qui ne laisse pas le temps d'utiliser l'occupation temporaire de la rue du Neep pour définir la programmation de la hall sportive.</i></p> <p><i>Par ailleurs, ce centre sportif communal est un complément au hall de sport communal (géré par la commune de Koekelberg) déjà existant et complètement saturé. La Fiche projet introduite à Beliris précise « salle omnisport dédiée, prioritairement, au basket-ball et au volley-ball et à toute autre discipline pouvant être accueillie dans cet espace polyvalent et construction d'une salle polyvalente pour permettant d'accueillir des événements culturels, les évènements des clubs, ..., ainsi que des locaux annexes d'accueil, de stockage et de bureaux Cet édifice serait attenant et connecté à la structure du centre sportif Victoria... Cette nouvelle structure est le fruit d'un besoin (insuffisance du centre sportif Victoria pour offrir une politique sportive publique et accessible) et d'une réflexion déjà menée en concertation avec les utilisateurs du centre sportif actuel (Clubs de sports, riverains directs, occupants en période de vacances scolaires, ...). La congestion actuelle des salles gérées par l'administration communale ne laisse d'autres choix que de bâtir de nouvelles structures afin de répondre</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>

		à la demande des clubs sportifs et des habitants pour plus d'activités. »	
Z3.5 Ressourcerie construction et hub logistique	Considérant que Bruxelles Environnement regrette que le projet de ressourcerie comme le Z3.5 soit relégué en opération à initier, tant ce type d'opération est stratégique pour une indispensable transition écologique des quartiers et transition économique vers plus de circularité. Que Bruxelles Environnement estime que les programmes de rénovation urbaine doivent arriver à bien intégrer ces opérations leviers de transformation de tout ce secteur de la rénovation urbaine.	<i>Cette opération est à initier, faute d'opportunité immobilière assez grande, à ce stade, pour accueillir une telle fonction.</i>	Nihil
T.1.2 Gestion de l'eau et dépollution	Considérant que trois habitants trouvent que la gestion de l'eau est importante et qu'un des habitants encourage une désimpérméabilisation de tout le périmètre du CRU 6 'autour de Simonis'.	<i>Le CRU et son RIE soutiennent cette priorité à travers cette opération, mais aussi à travers toutes les autres opérations de ce programme.</i>	Nihil
T.1.3 Remise sur le marché des logements inoccupés dans le périmètre du CRU6	Considérant qu'un habitant demande que les logements soient transformés en habitation à loyers modérés.	<i>L'objectif du plan d'urgence de logements dans la Région de Bruxelles Capitale est de favoriser la création de logements sociaux et à finalité sociale. Cette demande ne peut donc pas être respecté dans le cadre de ce projet.</i>	Nihil
	Un autre habitant demande de transformer ces logements inoccupés en ateliers d'artistes/artisanats/commerces créatifs à budget limités.	<i>L'objectif du plan d'urgence de logements dans la Région de Bruxelles Capitale est de favoriser la création de logements sociaux et à finalité sociale. Cette demande ne peut donc pas être respecté dans le cadre de ce projet.</i>	Nihil
	Considérant qu'un habitant suggère d'utiliser cette opération pour créer des quartiers avec une habitation plus mixte.	<i>L'objectif du plan d'urgence de logements dans la Région de Bruxelles Capitale est de favoriser la création de logements sociaux et à finalité sociale. Cette demande ne peut donc pas être respecté dans le cadre de ce projet.</i>	Nihil
Remarques, observations et réclamations sur l'ensemble des actions de cohésion sociétale et de vie collective			

A.1 Action "Territoire zéro chômage de longue durée"	Considérant qu'un habitant exprime son avis positif sur cette opération et qu'un autre indique un avis négatif non motivé à l'égard de cette action.	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
	Un habitant exprime que l'octroi d'aides dans le cadre de cette action devrait être conditionnée à l'obligation de trouver un emploi endéans les six mois.	<i>Les conditions liées à l'octroi d'aides devront être fixées dans les deux premières années du Contrat de rénovation urbaine et devront permettre la fixation des meilleurs mécanismes pour venir en aide à des personnes privées durablement d'emploi.</i>	<i>Nihil</i>
A.2 Occupation transitoire Rue du Neep 31	Considérant qu'un habitant exprime un avis positif en faveur de cette action.	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu'un habitant exprime un avis négatif non-motivé quant à une occupation temporaire de la rue du Neep.	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
A.3-A.5 Appels à projets communaux et intercommunaux	Considérant qu'un habitant estime les actions liées aux projets de parc comme prioritaire, au vu de leur potentiel de stimulation de la cohésion sociale. Cet habitant estime que les appels à projets communaux et intercommunaux peuvent stimuler l'organisation d'évènements culturels et le nettoyage des quartiers par les habitants.	<i>Les thématiques des appels à projets des actions de cohésion sociale ont été définies sur base des résultats du diagnostic du CRU 6. Le programme du CRU 6 « Autour de Simonis » n'exclut pas ces propositions. Elles seront transmises aux communes pour qu'elles en tiennent compte lors de la sélection des actions de cohésion sociale et de vie collective.</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu'un habitant exprime un avis négatif non-motivé au sujet de toutes les actions de cohésion sociale.	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
	Considérant qu'un habitant trouve important d'attaquer les problèmes liés aux drogues à travers ces actions.	<i>La problématique des assuétudes dépasse le champ de compétence réglementaire des CRU (qui est un outil programmatique lié à l'aménagement du territoire).</i>	<i>Nihil</i>

	<p>Considérant qu'une association voudrais développer son initiative Repair Mobile, un atelier de réparation mobile, dans le cadre de cet appel à projets.</p>	<p><i>Les thématiques des appels à projets des actions de cohésion sociale ont été définies sur base des résultats du diagnostic du CRU 6.</i></p> <p><i>Le programme du CRU 6 « Autour de Simonis » n'exclut pas ces propositions. Elle sera transmise aux communes pour qu'elles en tiennent compte lors de la sélection des actions de cohésion sociale et de vie collective.</i></p>	<p><i>Idem</i></p>
	<p>Considérant qu'une association demande de consacrer une attention particulière aux aspects sociaux de la politique cyclable, dont la création d'un pôle d'emploi social (cyclo), une vélothèque, une collaboration avec les CPAS et une approche genrée de la politique cyclable, etc.</p>	<p><i>Le programme du CRU 6 « Autour de Simonis » n'exclut pas ces propositions. Elle seront transmises aux communes pour qu'elles en tiennent compte lors de la sélection des actions de cohésion sociale et de vie collective.</i></p>	<p><i>Nihil</i></p>